

PROTOCOLE SANITAIRE
Festival Cinéma Méditerranéen Montpellier
42ème édition - 16 au 24 octobre 2020

Préambule

Dans un contexte de crise sanitaire, Cinemed s'adapte et propose pour sa 42ème édition des mesures sanitaires répondant aux recommandations du Haut Conseil de la Santé Publique.

Une référente Covid-19 a été désignée comme première interlocutrice pour toute question de l'ensemble des personnels et des publics. Elle est chargée de veiller à la mise en oeuvre des mesures sanitaires ainsi qu'à leur respect.

Elle s'assure également de former les équipes et de relayer l'information relative à la lutte contre le Covid-19 à chaque type d'interlocuteur (équipe, invités, professionnels, journaliste, spectateurs, etc.) par tous les moyens nécessaires.

Nom : Ripamonti

Prénom : Edwige

Fonction : administratrice

Téléphone Corum : 04 67 61 66 93

Email : ripamonti@cinemed.tm.fr

Assistée de :

Nom : Allain

Prénom : Constance

Téléphone Corum : 04 67 61 67 03

Cinemed a désigné 2 médecins référents qui s'engagent à recevoir en consultation tout membre du personnel ou professionnel qui en aurait un besoin urgent sur toute la durée du festival.

Principes applicables à l'ensemble des sites du festival

RAPPEL IMPORTANT

Il est demandé à toute personne de rester à son domicile et de ne pas accéder aux sites du festival dès lors :

- qu'elle présente les symptômes évocateurs de la Covid-19 ;
- qu'elle est en attente de réponse au test de la Covid-19 ;
- qu'elle est identifiée cas contact à risque autour d'un cas confirmé ;
- qu'elle est un cas confirmé, symptomatique ou non, présentant un résultat de test RT-PCR confirmant l'infection par le SARS-CoV-2.

Ce protocole sanitaire permet d'organiser le déroulement de la 42ème édition du Cinemed dans les conditions sanitaires connues à ce jour. Il est ainsi susceptible d'ajustements.

A ce jour, le protocole applicable sur les différents sites du festival précise les points suivants :

- I. l'application stricte des gestes barrières et d'hygiène des mains ;
- II. le maintien de la distanciation physique d'un mètre entre les individus chaque fois que cela est possible ;
- III. le port du masque obligatoire par tous et en tous lieux
- IV. la limitation du brassage du public ;
- V. le nettoyage et désinfection régulière des locaux et matériels ;
- VI. la communication, formation et information sur les recommandations sanitaires.

Pour les séances organisées hors les murs, se référer au protocole en vigueur dans les lieux partenaires.

Le Socle des principes sanitaires est rappelé en annexe 1.

I. Mise en oeuvre des gestes barrières et l'hygiène des mains

L'hygiène des mains ("HDM") et les gestes barrières doivent être scrupuleusement respectés soit par un lavage des mains à l'eau et au savon soit par une friction hydro-alcoolique ("FHA").

Au Corum, des bornes de distribution de GHA sont disponibles aux entrées principales et dans les sanitaires.

Des flacon de distribution de GHA sont disponibles à la billetterie à proximité des salle de projection, en cabine de projection, à l'entrée des bureaux et à l'espace professionnel.

Sur chaque site, le responsable de site :

- Assure un approvisionnement régulier en savons dans les sanitaires. Il est demandé aux personnels et publics de pratiquer une hygiène des mains à l'eau et au savon de préférence ou par FHA, avant et après chaque contact avec des objets et points de contacts.
- Veille à la recharge des points de distribution de gel hydro-alcoolique ("GHA") installés dans les locaux.

Les personnels accueillant du public sont pourvus d'une borne ou d'un bureau équipé d'un écran de protection.

II. Règles de distanciation physique

La distance physique doit permettre à tout individu d'être à une distance d'au moins un mètre de tout autre individu.

Les projections se dérouleront en présentiel dans les salles Pasteur, Einstein et Berlioz au Corum et à la salle Rabelais, dans le respect de la capacité sanitaire et des règles de distanciation recommandée.

Le principe mis en oeuvre est de rechercher et respecter systématiquement la distance physique d'au moins 1 mètre dans les locaux en plus du port du masque qui est obligatoire sur tous les sites.

Il est également demandé à chaque responsable de site en lien avec le référent Covid-19 d'afficher sur les postes des salles de réunion la capacité maximale d'accueil (nombre de personnes autorisées à se réunir dans la salle en question).

Les jauges de toutes les salles sont divisées par deux, le public doit s'installer en laissant un intervalle d'un siège entre chaque personne.

Les jauges dans les salles de projection sont les suivantes :

Pasteur : 351

Einstein : 148

Berlioz : 926

Rabelais : 152

Pour rappel, quel que soit le type d'accès aux salles (accréditation, pass, billets, invitations, etc.), l'accès aux séances se fait dans la limite des places disponibles. Il n'y a pas de réservation possible. Si une salle de projection atteint la jauge maximale, une affiche le signalant sera immédiatement installée à l'entrée du Corum.

L'espace Professionnel (environ 50 personnes) sera aménagé par table de 6 personnes.

La jauge dans le Corum ne pourra dépasser 1000 personnes.

Si la jauge des 1000 spectateurs est atteinte, il sera demandé au public de bien vouloir patienter à l'entrée du Corum le temps que d'autres spectateurs sortent

Afin de veiller au respect de ces jauges, un comptage en temps réel est mis en place aux entrées du Corum et à l'entrée des salles.

Seuls les membres de l'organisation du Cinemed (badges rouges) et les invités intervenant sur le festival – membres des jury et équipes de films - (badges bleus) ne seront pas pris en compte dans le comptage.

En ce qui concerne le **contrôle des billets** à l'entrée des salles de projection, les spectateurs seront invités à détacher eux-même la souche de leur billet et à la déposer dans un panier prévu à cet effet. Pour ce qui est des **invitations**, les spectateurs seront invités à les déchirer eux-même à leur entrée dans la salle de projection. Les porteurs d'une accréditation doivent la présenter à l'entrée de la salle.

III. Port du masque

A ces mesures de base, est associée l'obligation du port de masque grand public (ou à usage médical pour les personnes à risque de forme grave) pour la population, respectant les préconisations de fabrication à l'AFNOR.

Tel est le cas des masques lavables mis à disposition par Cinemed aux équipes festival et bénévoles (fabrication française de la marque Tekstyle, certification disponible ici :<https://www.tekstyle.fr/masque-barriere-covid19/>).

Des règles précises doivent être appliquées pour une efficacité maximale :

- Les masques doivent être portés systématiquement par tous l'exception des enfants de moins de 11 ans (voir [décret n°2020-759](#)), employés, publics, journalistes et intervenants, en toutes circonstances et en tous lieux au sein des différents sites du festival. Le double port du masque - par les deux personnes possiblement en contact - garantit en effet une protection du porteur et de son environnement en limitant fortement les émissions des gouttelettes oropharyngées. L'accès aux sites du festival pourra être refusé à toute personne ne portant pas de masque. Il est interdit de retirer le masque lors des projections.
- Le port du masque ne dispense pas du respect d'une distanciation physique la plus grande possible et, dans tous les cas, de l'hygiène des mains.
- Des masques grand public lavables sont fournis aux équipes de Cinemed (festival et bénévoles). Le port du masque devra suivre les règles d'utilisation standardisées.
- Les visières ne peuvent se substituer aux masques. En effet, selon l'INRS, organisme de santé et sécurité au travail, les visières sont des équipements de protection des yeux et du visage. Elles répondent à la norme EN 166 "Protection individuelle de l'oeil - spécifications". Si elles peuvent protéger les porteurs des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran, elles ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension.
- Les visières de menton ne peuvent se substituer aux masques et ne sont pas autorisées au Cinemed.

IV. Limitation du brassage des publics, gestion des flux

4.1 Planification des séances

Les séances sont organisées de telle manière que les inter-séances sont allongées. Ainsi, les salles de projection sont aérées par le personnel entre chacune des projections. les salles de projection seront ouvertes une demie-heure avant le début de la séance. Les publics entrants et sortants ne se croisent pas.

4.2 Organisation des flux de circulation des publics au sein des sites du festival

Sur chaque site :

- Une gestion des flux de circulation est organisée et matérialisée afin d'éviter les regroupements et croisements trop importants d'individus. Les salles de projection seront accessibles au public trente minutes avant le début de chaque séance afin de permettre une arrivée étalée de celui-ci dans la salle.
- Dans la mesure du possible, des sens de circulation entrée / sortie seront mis en place pour éviter aux festivaliers de se croiser.
- Lors des déplacements (dans les circulations, dégagements, ascenseurs, sanitaires) le port du masque est obligatoire ainsi que dans les salles de projection.

4.3 Service aux festivaliers et intervenants

Tous les cocktails, apéritifs et buffets sont annulés.
Le bar de la brasserie du Corum au niveau 0 est fermé.
Il n'y a pas de service de vestiaire ou bagagerie.

4.4 Billetterie

Comme chaque année, la billetterie est accessible au public en présentiel mais également en ligne. Considérant le contexte sanitaire actuel, **Cinemed encourage fortement l'achat en ligne des billets** afin de limiter les files d'attente au niveau des billetteries des sites du centre Rabelais et du Corum.

Pour rappel la **programmation complète** est en ligne avec la liste des films sélectionnés, les horaires des séances, les rencontres avec les intervenants et les évènements à ne pas manquer.

La billetterie en ligne est ouverte jusqu'au 23 octobre inclus : www.cinemed.tm.fr

Pour la billetterie en présentiel :

Du 5 au 13 octobre inclus : 78, avenue du Pirée à Montpellier, vente du lundi au jeudi de 11h à 13h et de 14h à 17h45 et vendredi de 11h à 13h et de 14h à 17h.

Paiement sans contact recommandé.

Au Corum jeudi 15 octobre, billetterie ouverte de 14h à 18h. A partir du vendredi 16 octobre, de 9h40 à 12h15 et de 13h40 à 22h.

Paielement sans contact recommandé.

Au Centre Rabelais, vente 20 minutes avant chaque séance.

Pas de paiement CB.

5.5 Entrée, placement et sortie des festivaliers en salle

Les portes des salles sont ouvertes une demi-heure avant chaque séance afin de limiter l'attente dans des queues.

La distanciation physique doit être respectée dans les queues qui sont matérialisées au sol.

Le placement demeure libre dans chacune des salles de projection du Corum et du centre Rabelais. Cependant, il est obligatoire de maintenir l'espace d'un siège entre chaque spectateur, y compris d'un même groupe.

Berlioz :

- l'entrée s'effectue par les deux portes centrales parterre
- la sortie s'effectue par les portes latérales

Pour la soirée d'ouverture, la sortie pourra s'effectuer par toutes les portes parterre

Pasteur :

- l'entrée dans la salle de fait par l'accès situé en bas de l'auditorium ;
- les sorties se feront par les issues situées au niveau 1 du Corum, en haut de l'auditorium ;

Einstein :

- l'entrée s'effectue par la porte située dans la partie haute de la salle ;
- la sortie s'effectue par la porte située en contrebas de la salle.

Rabelais

- l'entrée s'effectue par le bas de la salle tandis que le public
- la sortie s'effectue par les deux portes situées dans le fond, en haut, à gauche et droite de la salle de projection.

Un hôte sera présent à chaque entrée de salle.

Les hôtes volants veillent au bon placement dans les salles et au respect des mesures sanitaires.

4.6 Gestion des questions, débats et votes

Lors des questions et débats, les festivaliers sont invités à se déplacer jusqu'au micro sur pieds positionnées dans les salles, en gardant leur masque et sans toucher le manche du micro.

Les intervenants et traducteurs disposent chacun d'un micro.

Les traducteurs font la traduction à voix haute.

Les bonnettes seront changées entre chaque séance.

Les micros sont désinfectés à l'issue de la séance.

En ce qui concerne le déroulement des votes :

- pour le prix du public court métrage : les spectateurs sont invités à placer eux-mêmes leur bulletin dans les urnes prévues à cet effet.
- pour le prix du public long métrage : les spectateurs sont invités à déposer leur bulletin dans les paniers prévus à cet effet à la sortie de la salle.

4.7 Identification des personnes présentes

Les festivaliers (hors badges et billetterie en ligne) sont invités à nous laisser leur coordonnées par le biais des urnes prévues à cet effet (accueil à l'entrée du Corum et billetterie). Elles seront mises à disposition de l'ARS en cas de déclenchement d'un traçage des cas contact.

Ces données seront détruites passé un délai de quatorze jours.

V. Nettoyage et désinfection des salles et matériels

5.1 Nettoyage des sites

Les espaces communs sont nettoyés et désinfectés chaque jour avec une attention particulière pour les surfaces fréquemment touchées (notamment les poignées de porte, rampes d'escalier, boutons d'ascenseur, robinets d'eau des toilettes...). En période d'activité, les fréquences de nettoyages en journées sont définies en fonction des flux et du nombre de personnes présentes dans le Corum.

Le Corum dispose de poubelles de tri des déchets sanitaires.

Les hôtes de salles effectueront un nettoyage des poignées de porte et rampes d'escalier, micros entre chaque séance.

5.2 Ventilation des locaux

Les différents espaces du Corum sont tous ventilés par des centrales de traitement d'air (CTA) avec reprise d'air neuf en fonction de la température extérieure et intérieure de la salle avec un minimum de 15%. Les filtres ont été changés et traités avec un virucide.

Au Rabelais, une ventilation mécanique ou manuelle des espaces sera maintenue. La ventilation mécanique ou manuelle des espaces avec une aération de 10 à 15 minutes au moins deux fois par jour devra être mise en oeuvre. Les salles de projection seront aérées entre chaque séance.

5.3 Matériels

Pour toutes les séances, il seront mises à disposition des différents intervenants:

- des bonnettes à apposer sur les micros ;
- des lingettes désinfectantes pour le nettoyage des matériels et équipements ;

VI. Communication - Formation - Information

Il est essentiel de favoriser une appropriation collective des règles sanitaire par la communication, l'information et la formation auprès des équipes du festival et des festivaliers. L'information numérique sera privilégiée afin d'éviter tout contact avec des documents manipulés et potentiellement souillés par le virus.

Une information relative au protocole sanitaire applicable sera régulièrement diffusée sur les réseaux et supports d'information gérés par la direction de la communication (écrans des salles, réseaux sociaux, lettres d'info, affichages, etc.) auprès des festivaliers.

Les consignes de sortie de salle, vote, débat spécifiques à chaque séance seront rappelées aux spectateurs avant la projection par une diapositive écran bilingue français-anglais.

Une page dédiée aux règles sanitaires est accessible sur le site du festival. Cette page web dédiée à la crise sanitaire et à ses répercussions sur le déroulement du festival est accessible à tous. Elle permet de retrouver toutes les informations nécessaires aux festivaliers, journalistes, intervenants et équipes du festival.

Un courrier bilngue est transmis à nos invités internationaux afin de les informer des consignes en vigueur dans notre pays plus spécifiquement au festival Cinemed.

En cas de suspicion ou de cas de Covid-19 avéré, il convient de respecter le protocole décrit en annexe 2.

Annexe 1 - Socle des principes sanitaires

MESURES D'HYGIÈNE

- Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydro-alcoolique.
- Se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude.
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle à ouverture non manuelle.
- Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux ou de toucher son masque.
- Ne pas serrer la main ou s'embrasser pour se saluer, ne pas faire d'accolade.

DISTANCIATION PHYSIQUE / PORT DU MASQUE

- Respecter une distance physique d'au moins 1 mètre, autant que possible.
- Même quand la distance physique est respectée, porter obligatoirement son masque dans l'ensemble des sites du festival.
- Mettre en place des dispositifs de protection (par exemple, écran transparent) en priorité sur l'ensemble des postes d'accueil et si nécessaire dans les espaces rapprochés ne permettant pas de respecter une distance physique suffisante.

AUTRE RECOMMANDATIONS

- Aérer régulièrement (toutes les trois heures ou au moins deux fois par jour) les pièces fermées pendant quinze minutes ou s'assurer d'un apport d'air neuf adéquat par le système de ventilation.
- Nettoyer régulièrement avec un produit actif sur le virus SARS-CoV-2 les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.
- Éliminer les déchets susceptibles d'être contaminés dans des poubelles à ouverture non manuelle.
- Éviter de porter des gants : ils donnent un faux sentiment de protection. Les gants deviennent eux-même des vecteurs de transmission, le risque de porter les mains au visage est le même que sans gant, le risque de contamination est donc égal, voire supérieur.
- En cas de port de gants, impérativement respecter les mesures suivantes :
- Ne pas porter les mains gantées au visage.
- Ôter les gants en faisant attention à ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant.
- Jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation.
- Se laver les mains ou réaliser une FHA après ôté ses gants.
- Rester chez soi en cas de symptômes évocateurs de la Covid-19 (toux, difficultés respiratoires, etc.) et contacter son médecin traitant (en cas de symptômes graves, appeler le 15).
- En cas de personne symptomatique sur le lieu de travail, mettre en place le protocole prévu à l'annexe 2.
- Mettre en oeuvre une autosurveillance par chacun de sa température à son domicile. Toute personne est invitée à mesurer elle-même sa température en cas de sensation de fièvre avant de se rendre sur les lieux du festival ou de participer à une projection et plus généralement d'auto-surveiller l'apparition de symptômes évocateurs de la Covid-19.

Annexe 2 - Protocole de Prise en Charge d'une Personne Symptomatique et de ses Contacts Rapprochés

La logique qui doit prévaloir est la suivante : **alerter, tracer, prévenir, protéger.**

Une prise en charge sans délai des personnes symptomatiques permet de les isoler rapidement dans une pièce dédiée et de les inviter à rentrer chez elles et contacter leur médecin traitant pour être prise en charge médicalement et pour obtenir un arrêt de travail. En cas de survenue d'un cas avéré, le référent Covid-19 doit pouvoir faciliter l'identification des cas contacts par la réalisation d'une matrice en s'appuyant sur les déclarations de l'individu concerné et son historique d'activité sur les sites du festival. Ces données seront tenues confidentielles.

En présence d'une personne symptomatique (notamment fièvre et/ou toux, difficulté respiratoire, à parer ou à avaler, perte du goût et de l'odorat), la prise en charge repose sur :

- l'isolement ;
- la protection ;
- la recherche de signes de gravité.

Isoler la personne symptomatique dans une pièce dédiée et aérée en appliquant immédiatement les gestes barrières, garder une distance raisonnable avec elle, au moins un mètre, avec port d'un masque obligatoire ou à usage médical si disponible.

Mobiliser le médecin référent pour les équipes festival.

En l'absence de signe de gravité, contacter le médecin du travail si c'est un membre de l'équipe festival ou bénévole ou la médecin préventive si c'est un festivalier ou demander à la personne de contacter son médecin traitant pour avis médical. Si confirmation d'absence de signes de gravité, organiser son retour à domicile en évitant les transports en commun si possible.

Après la prise en charge de la personne, prendre contact avec le référent Covid et suivre ses consignes, y compris pour le nettoyage et la désinfection du poste de travail et le suivi des agents ayant été en contact avec les cas.

Si le cas Covid est confirmé, l'identification et la prise en charge des contacts seront organisées par les acteurs de niveaux 1 et 2 du traçage de contacts (médecin prenant en charge le cas et plateformes de l'Assurance maladie) : les contacts évalués « à risque » selon la définition de Santé Publique France seront pris en charge et placés en septaine (pendant 7 jours après la date du dernier contact avec le cas confirmé), sauf dans les situations particulières professionnelles. Les personnels du festival qui seraient identifiés comme devant être placés en septaine devront se rapprocher de leur médecin traitant pour obtenir un certificat d'isolement. Ce certificat devra être transmis par tout moyen au médecin du travail. Les agents devront alors travailler à distance durant cette période d'isolement. Dans le cas où la fonction ne peut être remplie à distance, l'agent sera en autorisation spéciale d'absence sur la base d'un certificat d'isolement délivré par un médecin traitant et après avis du médecin du travail pendant la septaine.

Les acteurs du traçage des contacts pourront s'appuyer sur la matrice de contacts réalisés par le référent Covid pour les cas avérés, ainsi que, le cas échéant, sur la médecin du travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification (« à risque » ou « à risque négligeable »).

Toute situation signalée devra faire l'objet d'une remontée auprès du référent Covid.